EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME
ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,…), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : *– PLU ou carte communale ?* *– élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?*	MODIFICATION N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE SOUZY (69)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	/
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	/

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Mairie de Souzy Monsieur le Maire, Monsieur Guy SAULNIER
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Souzy 395 Montée du Bourg 69610 SOUZY Tél. : 04 74 70 05 17 mairie@souzy.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	~~Non~~	*Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours* *Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours* SCOT des Monts du Lyonnais approuvé le 11 Octobre 2016 et modifié le 3 Mars 2020.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	~~Non~~	*Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale* *Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et* ***joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)*** Le PLU de la commune de Souzy a été approuvé le 14 Décembre 2017. Cette procédure de modification du PLU vise à : - modifier le zonage économique dans la zone d'activités de Bellevue, pour permettre la mise aux normes de l'entreprise Provol, en étendant la zone industrielle au détriment de la zone commerciale. - préserver au mieux une zone humide créée dans ce secteur de Bellevue. - supprimer des emplacements réservés dans ce secteur au vu des acquisitions de la commune et/ou des équipements réalisés. - adapter le règlement des zones économiques afin de permettre la construction d'un local technique municipal, - modifier et compléter le règlement des zones économiques concernant l'aspect extérieur des constructions pour améliorer l'intégration des constructions dans le paysage ainsi que des espaces verts pour favoriser une plus grande densité. - rectifier une erreur concernant la définition de la hauteur dans les zones urbaines et à urbaniser.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	813 habitants en 2017
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	509 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Modification de zonage pour 3 150 m²
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. ***Annexe à joindre** : document graphique du plan en vigueur ou du projet*	*Indiquez les données en surface ou en pourcentage* PLU actuel : - Zones U : 51,04 ha, 10 % - Zone AU : 6,95 ha, 1,4 % - Zone A : 291,68 ha, 57,3 % - Zone N : 159,10 ha, 31,3 %

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
***Annexe à joindre** : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)*
Le PADD n'est pas modifié dans le cadre de cette procédure. Le Programme d'Aménagement et de Développement Durables du PLU de Souzy, approuvé le 14 décembre 2017, est organisé en six axes :

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Promouvoir un développement urbain tout en maitrisant l'espace

- Conforter le fonctionnement urbain de la commune,
- Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain,
- Proposer un développement urbain cohérent et maitrisé,
- Identifier les secteurs prioritaires et définir une hiérarchisation,
- Garantir un développement démographique en diversifiant l'offre en logements

Préserver l'économie locale

- Favoriser le développement des activités artisanales, industrielles et commerciales,
- Garantir les conditions de la pérennité de l'activité agricole,
- Gérer la carrière présente sur la commune,
- Favoriser le dynamisme d'une offre commerciale et de services de proximité

Assurer la gestion et la qualité des équipements du territoire

- Développer l'urbanisation en corrélation avec le réseau d'assainissement,
- Gérer la ressource en eau potable,
- Conforter les connexions au réseau de télécommunications numériques

Dessiner un réseau viaire pour les modes de déplacements

- Assurer la sécurité des déplacements routiers,
- Accentuer les déplacements doux,
- Impulser des pratiques éco-responsables

Préserver les richesses naturelles et paysagères

- Les éléments du diagnostic communal
- Préserver les continuités écologiques
- Les zones humides
- Mettre en valeur le patrimoine paysager et le bâti rural

Assurer une gestion durable du territoire face aux préoccupations environnementales

- Le risque d'inondation,
- Le risque géologique,
- Diminuer les nuisances vis-à-vis des populations,
- Encourager les techniques et initiatives liées au développement durable.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

***Annexe à joindre** : délibération engageant la procédure*

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
Par exemple *:* • *de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet* • *de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?* Cette procédure de modification vise ainsi à : - modifier le zonage économique dans la zone d'activités de Bellevue, pour permettre la mise aux normes de l'entreprise Provol, en étendant la zone industrielle au détriment de la zone commerciale. - préserver au mieux une zone humide créée dans ce secteur de Bellevue. - supprimer des emplacements réservés dans ce secteur au vu des acquisitions de la commune et/ou des équipements réalisés. - adapter le règlement des zones économiques afin de permettre la construction d'un local technique municipal, - modifier et compléter le règlement des zones économiques concernant l'aspect extérieur des constructions pour améliorer l'intégration des constructions dans le paysage ainsi que des espaces verts pour favoriser une plus grande densité. - rectifier une erreur concernant la définition de la hauteur dans les zones urbaines et à urbaniser. Les modifications du PLU concernent donc le zonage sur le secteur de Bellevue, la liste des emplacements réservés et le règlement des zones urbaines et à urbaniser.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
~~Oui~~	Non	*Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher crée)*

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	*non*	*Le cas échéant, précisez :*
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	Par exemple : *avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.*
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : *procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?* Une enquête publique sera organisée à la suite du cas par cas.

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par…			
	oui	*non*	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ *Sélection du zonage « Loi Littoral »*		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux	X		Le SDAGE Rhône Méditerranée Corse

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par…			
	oui	*non*	Le cas échéant, précisez
(SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/			
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional…	X		Appartenance à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (SCOT des Monts du Lyonnais)

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre *: Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone*

Le projet de modification du PLU vise à :

- supprimer l'emplacement réservé n°11 à Bellevue (terrain acquis et projet de local technique municipal et associatif en cours)
- réduire l'emplacement réservé n°13 à Bellevue sur la partie de liaisons modes actifs réalisée
- créer une zone humide Nzh à Bellevue en vue de la préserver (zone humide créée en compensation lors du projet d'extension de la zone économique) pour 3 110 m².
- modifier le zonage économique de la zone d'activités de Bellevue pour permettre la mise aux normes de l'entreprise Prévol et lui permettre de créer une station de pré-traitement des eaux usées. Ainsi, la zone économique commerciale UIc est réduite au profit de la zone économique industrielle UI, sur la parcelle 1072, pour 3 150 m². Le périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation est ainsi modifié pour se caler au nouveau tracé.

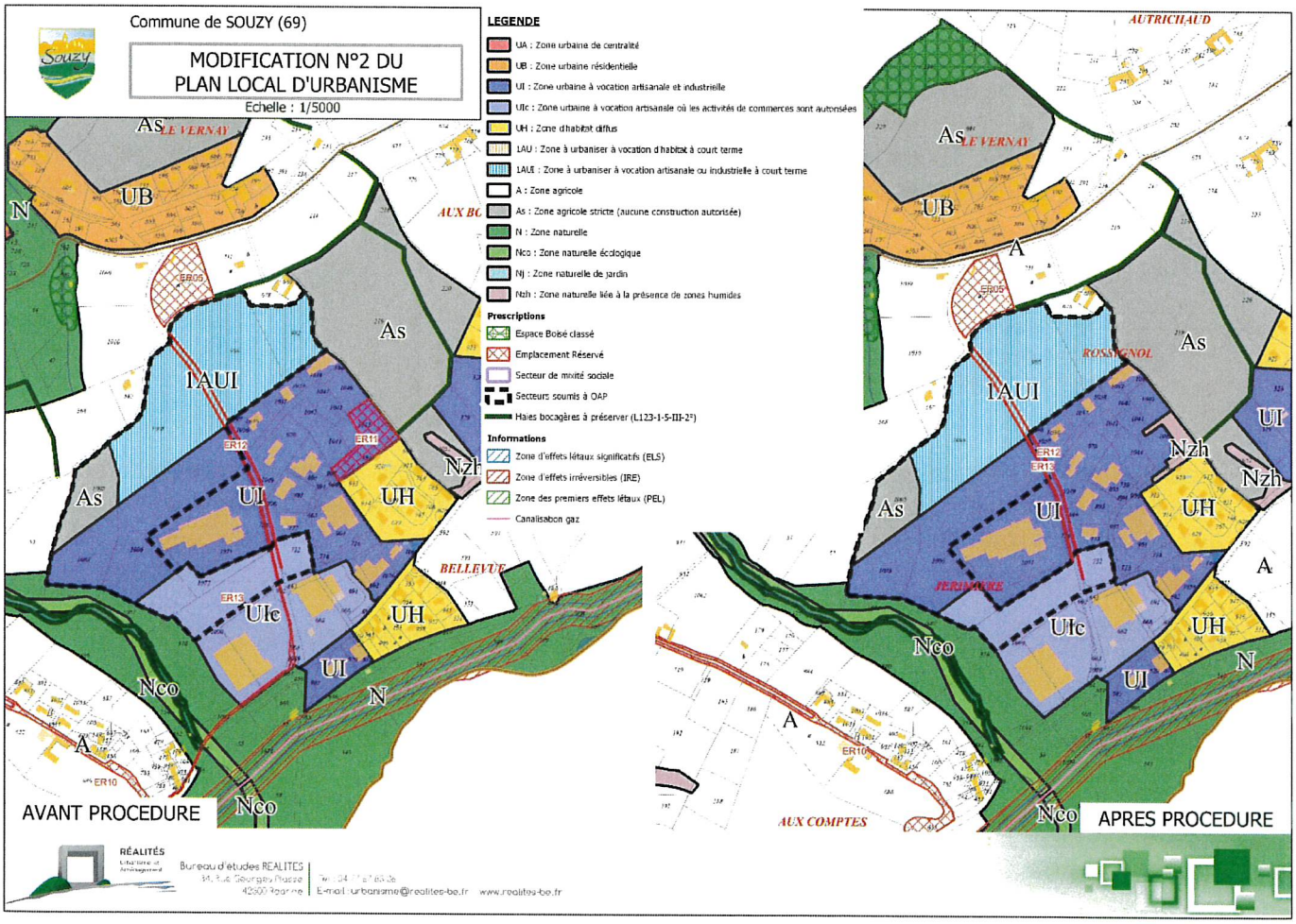

- modifier le règlement des zones économiques, UI et 1 AUi, pour :
  - autoriser dans ces zones les constructions publiques ou d'intérêt collectif (permettant la réalisation d'un local technique municipal)
  - modifier l'article 11 pour mieux prendre en compte les enjeux paysagers et d'insertion paysagère (modification des clôtures et des toitures)

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
***Annexe(s) à joindre** : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone*

2) Clôtures :

La hauteur maximale des clôtures est de 2 mètres (sauf pour les activités et/ou les établissements publics)

Elles doivent être en concordance avec le paysage environnant et les usages locaux (couleur, matériaux, hauteur). Elles peuvent être constituées :
-soit d'un grillage
-soit d'un muret plein, dont la hauteur est limitée à 1mètre et qui devra être enduit en harmonie avec l'environnement bâti, pouvant être surmonté d'un grillage
-soit végétalisées par des essences locales.

Lorsque le long d'une voie publique, le sol de la propriété est à plus de 0.50 mètre en contre-haut du sol de la voie, la hauteur de la partie pleine de la clôture ne doit pas excéder 1,00 mètre.

Les clôtures grillagées seront de couleur noire ou de tons approchants.

L'ensemble de la clôture n'excédera pas 2 mètres de hauteur, sauf si des besoins en sécurité, soumis à l'appréciation conjointe de la municipalité de Souzy et de la communauté de communes ~~de Chamousset en Lyonnais~~ des Monts du Lyonnais, justifient une hauteur supérieure.

Pour les constructions neuves :
Les toitures terrasses sont autorisées. Dans le cas de toitures en pentes, les toitures doivent disposer d'une pente maximale de 35%. ~~leur aspect doit se rapprocher des tuiles et avoir une pente entre 20% et 50%.~~
Les toitures doivent être de couleur à dominante rouge ou grise ou sombre ou végétalisées.
Ces dispositions ne s'appliquent pas aux installations liées aux énergies renouvelables, verrières, vérandas, serres, couvertures de piscine.

- modifier l'article 13 sur les espaces verts pour ne pas cumuler les règles d'espace vert (entre permis d'aménager et permis de construire) et revoir le taux afin de favoriser plus de densité de ces zones.

Article UI 13 : Espaces libres et plantations

Au moins ~~15 %~~ 10 % de la surface non bâtie doit être couverts d'espaces verts et plantations, ~~et~~ dont 5 % minimum doit être d'un seul tenant. Dans les opérations d'aménagement d'ensemble, cette disposition s'applique pour chaque lot et non pas à l'opération d'ensemble.

- modifier le règlement des zones urbaines et à urbaniser afin de définir la hauteur à l'égout et non pas au faîtage des constructions (erreur de définition de la hauteur non adaptée au projet communal et aux orientations d'aménagement et de programmation).

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	• ~~*Commune de centralité urbaine*~~ • ~~*Commune péri-urbaine de première couronne*~~ • ~~*Commune péri-urbaine éloignée*~~ • ~~*Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain*~~ • ~~*Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural*~~ • ***Commune rurale : village*** • *Autre : …. (précisez)*
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance	/

4.1 Présentation de votre projet	
démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	*Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune* /
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	/
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	*Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché*
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	/
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	/
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet : *1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension* *2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs* *3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant* *4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation* *5. les objectifs de densité* *6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN* /	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Oui, zone d'activités de Bellevue : zone industrielle avec un secteur commercial d'implantation périphérique
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	*Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)* Aucune extension de la zone économique mais reclassement d'une parcelle de la zone commerciale en zone industrielle pour permettre la mise aux normes d'une entreprise existante et la construction d'une station de traitement des eaux usées.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	/
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:	/

4.1 Présentation de votre projet	
• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	/
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	*Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC…).* *Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe*
Des espaces boisés ?		X	*Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, … ?)*
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	*Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, …)*
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	*Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi.* *Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joingnz-la en annexe.*
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par	X		Zone humide créée en terme de compensation lors d'un aménagement de la zone d'activités de Bellevue et ainsi protégée au sein de la modification du PLU

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
inventaire soit par expertise pédologique ?			en zone naturelle Nzh.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	*Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?*
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	*Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles* 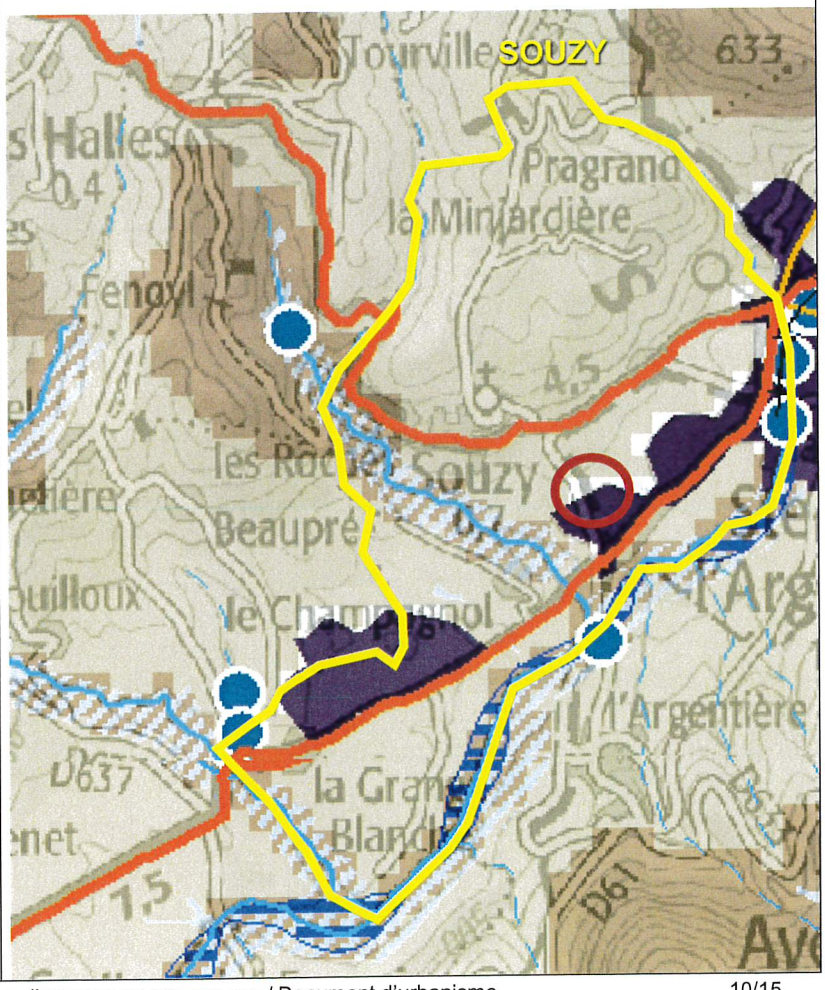		

4.4 Continuités écologiques			

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	*Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial*
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage… ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Etude en cours dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de Bellevue.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		Etude en cours dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de Bellevue.
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	*Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité…* Risque géologique déjà pris en compte dans le PLU actuel avec une étude réalisée. Aléa moyen de retrait gonflement d'argiles. Risque minier avec un PPRM approuvé le 6 Janvier 2017, aucune incidence sur le projet.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	PPRNI de la Brévenne et de la Turbine, approuvé le 22 mai 2012. Déjà pris en compte dans le PLU.
Nuisances ?		X	*Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives*
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		*Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...* Oui transport géré par le SYTRAL avec les lignes 543

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			(Haute-Rivoire / l'Arbresle), 551 (Villechenève / Sainte Foy-l'Argentière), 571 (Saint Cément-les-Places / Chazelles-sur-Lyon) et 608 (Meys / Sainte Foy-l'Argentière).
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	Etude menée au niveau intercommunal.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	■
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	☐
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	☐
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	☐
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	☐
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure Arrêté du Maire prescrivant la modification du PLU	■
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	■
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	■

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : le 23 juillet 2020 **Lieu :** à Souzy	NOM **SIGNATURE**	PRENOM SAULNIER Guy, Maire de Souzy

MAIRIE DE SOUZY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(RHÔNE)

ANNEXE 1 Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Bureau d'Etudes Réalités Urbanisme et Aménagement 34, rue Georges Plasse 42 300 ROANNE Murielle TORRES 06 25 40 20 56 Murielle.torres@realites-be.fr
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	MAIRIE de SOUZY 395 montée du Bourg 69610 SOUZY Tél: 04 74 70 05 17 Courriel: mairie@souzy.fr